

Livrets numériques et travail enseignant

Nouveau livret scolaire pour le primaire et le collège, Livret Scolaire du Lycée (LSL) dématérialisé : les initiatives du ministère en matière d'outil numérique pour l'évaluation ne vise pas seulement une plus grande efficacité. Ces nouveaux dispositifs visent aussi à transformer les modes d'évaluation et à contrôler plus étroitement le travail.

Ainsi, le livret scolaire pour le collège devra renseigner non seulement les parties de programme travaillées en cours, mais aussi l'évaluation des EPI, de l'AP et des « parcours ». Outre l'alourdissement considérable du travail, comment ne pas y voir une volonté de renforcer le contrôle sur la mise en oeuvre des nouveaux dispositifs? L'application peut en effet être configurée de façon à forcer le renseignement des différentes cases.

Le livret scolaire du lycée, actuellement en expérimentation dans les séries technologiques de quatre académies, présente un problème analogue. Il renseigne le jury de bac sur le niveau et le travail fournis par le candidat sur le cycle terminal, dans chaque discipline. Jusque là, le dossier « papier » était rempli par les collègues qui, connaissant le peu de temps dont disposent les enseignants en jury, ne renseignaient guère les parties « compétences ». Or, celles ci figurent bien dans le nouveau livret (choix entre 4 niveaux possibles d'acquisition), et même situées avant l'appréciation et les moyennes de l'élève :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ressources_d_accompagnement/02/7/LSL_Guide_utilisateur_Enseignant_novembre_2015_eduscol_506027.pdf

Faudra-t-il cocher tous les items de compétences listées? Les enseignants pourront-ils choisir systématiquement de cocher « non évalué »? Même si cela s'avère techniquement possible, ne pas renseigner un item au regard de l'inutilité de l'information pour les jurys de bac ne signifie pas que la compétence n'ait pas été prise en compte dans la moyenne de l'élève. Ce n'est donc pas équivalent de ne pas avoir renseigné à la main ces lignes dans le dossier papier que de cocher délibérément « non évalué ». Ce glissement de posture peut être difficile à négocier pour le professionnel (dans son rapport au métier, vis à vis de ces collègues), notamment s'il est débutant ou si le collectif dans l'établissement est fragile.

L'outil numérique bien loin d'être au service d'un gain de temps devient un moyen supplémentaire de contraindre l'activité. Au lieu de laisser les enseignants mettre à leur main la prescription et d'en reconnaître la nécessité, les concepteurs espèrent ainsi forcer les enseignants à entrer dans un univers conceptuel discutable, formater les pratiques, dans le déni complet du réel (notamment le déroulement des journées de délibération du bac).

L'enjeu syndical est donc à la fois de négocier avec l'institution de la souplesse dans le fonctionnement des applications de ces livrets numériques, mais aussi de proposer une résistance collective permettant de légitimer le « non évalué ».

Le groupe métier du SNES